



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

**Pour publication immédiate** : 4 août 2014

### **LE GOUVERNEUR CUOMO RATIFIE LA LOI OFFRANT UN SOUTIEN AUX NOUVELLES MERES ET A LEURS FAMILLES**

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a ratifié aujourd'hui un projet de loi visant à offrir un soutien aux femmes atteintes de dépression maternelle pendant leur grossesse et après l'accouchement. La nouvelle loi offrira des services d'information, et encouragera le dépistage et le traitement des troubles de la dépression maternelle.

« La dépression maternelle est un état grave qui touche les familles de tous les milieux, mais aujourd'hui, nous nous attaquons de front au problème avec une nouvelle loi qui améliorera les services et accroîtra la sensibilisation dans l'ensemble de l'Etat », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « Cette loi permet de mieux équiper notre système de santé pour reconnaître et traiter la dépression maternelle, et aider les familles à l'échelle de l'Etat à mieux détecter et traiter cet état. Je remercie les défenseurs de ce projet de loi pour leurs efforts assidus, et leur leadership sur cette importante question, et je suis fier de le ratifier aujourd'hui. »

Malgré le caractère répandu et la gravité de la dépression maternelle, le système de santé de l'Etat n'a pas actuellement de procédure de dépistage et d'orientation pour la dépression post-partum. La nouvelle loi (S. 7234B / A. 9610B) offre des informations et des directives sur le dépistage de la dépression maternelle ; des informations sur le soutien et l'orientation de suivi ; et une éducation publique pour favoriser la prise de conscience et déstigmatiser la dépression maternelle. De plus, la loi vise à assurer que les New Yorkais sont informés des services de santé publique qui les aideront à comprendre, identifier et traiter la dépression maternelle.

La dépression maternelle est définie de manière générale comme un large spectre de réactions émotionnelles et psychologiques qu'une femme peut ressentir pendant la grossesse ou après l'accouchement. Chaque année, environ dix à quinze pour cent des mères développent une dépression post-partum. La psychose post-partum, la forme la plus grave de dépression maternelle, comprend souvent des hallucinations auditives et des délires, et dans quelques cas, des hallucinations visuelles. Les femmes dont la dépression maternelle est assez grave pour être considérée comme une psychose post-partum ont un taux de suicide de cinq pour cent et un taux d'infanticide de quatre pour cent.

French

Souvent, les symptômes de la dépression maternelle ne sont pas immédiatement identifiés parce qu'ils ressemblent à ceux généralement associés à la grossesse. Par conséquent, la dépression maternelle demeure parfois non traitée, et peut avoir un effet préjudiciable sur toute la famille, en particulier le nouveau-né et les autres enfants de la famille. De plus, la dépression maternelle n'est souvent pas détectée ni traitée par les prestataires de soins de santé maternelle, en raison du manque de formation pour identifier cet état et le manque de soutien à la fois professionnel et financier, ainsi que par les problèmes de disponibilité des options de traitement et de couverture identifiées avec la dépression maternelle.

Chaque dépistage et identification d'une dépression post-partum a un taux de réussite de quatre-vingt à quatre-vingt-dix pour cent et permet de réaliser des économies de coûts de soins de santé à long terme. Les femmes en général rendent visite à leur obstétricien et gynécologue pendant leur grossesse et au pédiatre pour les visites de contrôle de leur enfant plus souvent qu'à d'autres professionnels de santé. Par conséquent, ces prestataires de soins de santé maternelle sont idéalement bien placés pour dépister les femmes pour la dépression maternelle.

La Sénatrice Liz Krueger a déclaré : « De nombreux parents et familles ne savent pas à quel point la dépression maternelle est courante, et trop souvent, les cas demeurent non traités avec de nouvelles mères et familles qui souffrent inutilement. » « Ce projet de loi favorisera une plus grande prise de conscience, une détection précoce, et un traitement de la dépression maternelle. J'adresse au Gouverneur Cuomo mes plus sincères remerciements pour ratifier cette importante loi aujourd'hui. »

Le Président de la Commission de la Santé de l'Assemblée, Richard Gottfried, a déclaré : « Un élément clé de ce projet de loi est de reconnaître que le pédiatre du nouveau-né peut avoir un rôle important dans l'identification de la dépression maternelle. Chaque dépistage de dépression post-partum est efficace pour les familles, offre des bienfaits émotionnels et permet des économies de coût de soins de santé à long terme. »

Le Dr. Judy A. Greene, MD, Directrice du service de santé mentale des femmes et Directrice de la formation pour la recherche en psychiatrie reproductive au Centre hospitalier Bellevue, a déclaré : « Il existe une base de données croissante soutenant la détection précoce et le traitement des troubles de l'humeur périnatale. Cliniquement, nous constatons d'excellents résultats lorsque les femmes reçoivent le traitement de santé mentale approprié ; qui en fin de compte bénéficie à la mère, à l'enfant et à toute la famille. »

Sonia Murdock, Directeur Exécutif et Co-fondatrice du Centre de ressources post-partum de New York (Postpartum Resource Center of New York), a déclaré : « La ratification de cette loi sur la dépression maternelle est une étape historique pour la santé et la sécurité des mères, des bébés, et des familles de l'Etat de New York. Merci au Gouverneur Cuomo, pour reconnaître l'importance cruciale de protéger la santé mentale maternelle, pour sauver des vies et développer des familles en bonne santé pour des communautés dynamiques. »

Le Dr. Ellen Landsberger, MD, MS, Membre du Congrès américain des obstétriciens et gynécologues (American Congress of Obstetricians and Gynecologists) (ACOG) et Professeur agrégé en obstétrique clinique, gynécologie et santé des femmes à l'Hôpital Jack D. Weiler de l'Université de Médecine Albert

Einstein, a déclaré : « Le dépistage, le diagnostic et le traitement de la dépression ont le potentiel de bénéficier à une femme et à sa famille. La grossesse et la période post-partum représentent un moment idéal pendant lesquels un contact permanent avec les professionnels de santé permettra aux femmes à risque d'être identifiées et traitées. Les femmes en dépression ou avec un antécédent de grave dépression justifient un contrôle et une évaluation particulièrement étroits. »

Donna Montalto, Directrice Exécutive de ACOG District II, a déclaré : « ACOG District II félicite les décideurs politiques de l'Etat pour leurs efforts importants pour briser les barrières du dépistage et du traitement de la dépression prénatale et post-partum. Pendant des décennies, ACOG s'est attachée à offrir une formation pertinente aux prestataires, notamment les outils de dépistage de la dépression, les stratégies d'évaluation et de gestion, les représentations graphiques pharmacologiques et les ressources pertinentes destinées aux patients. Cette loi contribuera grandement à promouvoir notre objectif mutuel de standardiser la mise en oeuvre du dépistage de routine et du traitement de la dépression dans la pratique de la santé des femmes. »

Le Dr. Danielle Laraque, MD, FAAP, Présidente, New York State AAP, a déclaré : « La plupart des nouvelles mères rendent visite au pédiatre pour les contrôles de santé de leur enfant et les visites de santé/maladie plus souvent qu'à d'autres professionnels de santé dans l'année qui suit la naissance de leur enfant. Par conséquent, il est souhaitable de créer une procédure pour que les pédiatres dépistent et orientent les nouvelles mères qui peuvent souffrir de dépression post-partum. Chaque dépistage et identification de dépression maternelle a un taux de réussite de 80 à 90 pour cent et permet des économies de coût de soins de santé à long terme. Cela permet également de soutenir le bon développement de l'enfant et de traiter les problèmes de santé mentale de la petite enfance. »

Deborah, Ron, et Karen Wachenheim (Famille de Cindy Wachenheim), ont déclaré : « Notre famille ressentira la douleur de la perte de Cindy pour le restant de nos jours. Notre espoir est que cette loi permettra d'empêcher d'autres familles de perdre inutilement un proche en les informant sur la dépression maternelle et les troubles liés à l'humeur, pour qu'elles en reconnaissent les signes et accèdent à un traitement approprié et efficace. »

Paige Bellenbaum, Survivante de dépression post-partum et défenseur de ce sujet, a déclaré : « J'ai souffert d'une grave dépression post-partum avec mon premier enfant, et même en tant que travailleur social, formé pour reconnaître les symptômes des maladies mentales, je n'avais aucune idée de ce qui n'allait pas chez moi, ou vers qui me tourner pour trouver de l'aide. Je me sentais honteuse et gênée. Cette affection invalidante m'a presque coûté la vie. Huit ans après, après beaucoup d'efforts pour défendre et m'impliquer dans ce projet de loi, je suis absolument ravie d'apprendre que le Gouverneur l'a ratifié. Ce faisant, le Gouverneur Cuomo réaffirme son engagement pour faire en sorte que toutes les femmes à risque aient les meilleures chances possibles d'être diagnostiquées, d'obtenir l'aide dont elles ont besoin, et de se rétablir grâce à une sensibilisation accrue, un dépistage et un traitement des troubles de l'humeur périnatale, comme je l'ai fait. »

###

Des informations complémentaires sont disponibles à [www.governor.ny.gov](http://www.governor.ny.gov)  
État de New York | Executive Chamber | [press.office@exec.ny.gov](mailto:press.office@exec.ny.gov) | 518.474.8418

\*\*\*\*\*

**WE WORK FOR THE PEOPLE**  
PERFORMANCE \* INTEGRITY \* PRIDE